

Accord UE/Cabo Verde : modification de l'accord UE/Cap-Vert sur facilitation de la délivrance de visas de court séjour

2020/0319(NLE) - 16/09/2021 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 533 voix pour, 107 contre et 47 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et la République de Cabo Verde modifiant l'accord visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour aux citoyens de la République du Cap-Vert et de l'Union européenne.

Suivant la recommandation de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, le Parlement européen a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

L'accord entre l'Union européenne et la République de Cabo Verde modifiant l'accord entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour aux citoyens de la République du Cap-Vert et de l'Union européenne vise à faciliter, sur une base de réciprocité, la délivrance de visas pour des séjours dont la durée prévue n'excède pas 90 jours, par période de 180 jours.